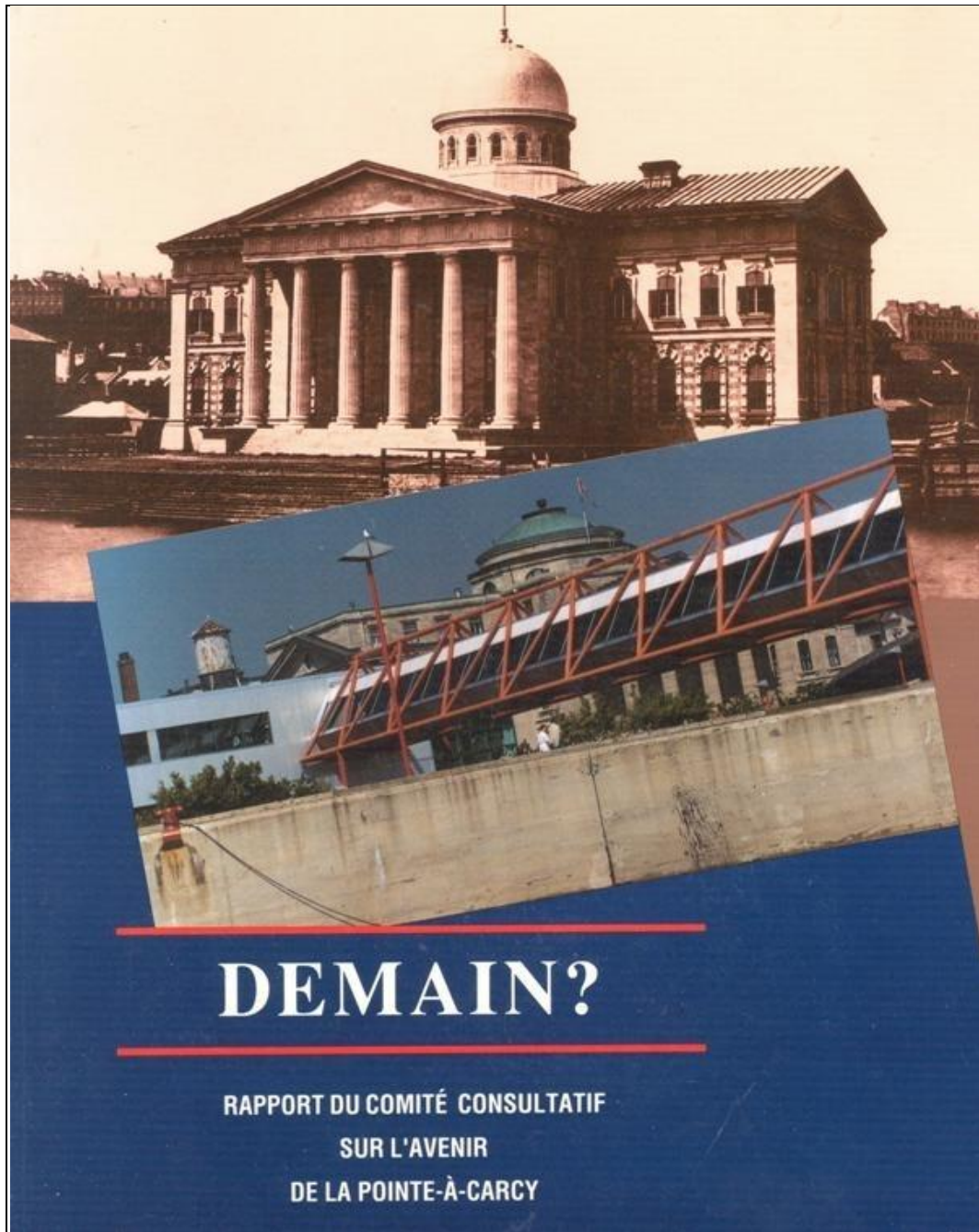


**Le sens réel du « *Rapport Boulet* »  
expliqué par Gilles Boulet lui-même**



*Rapport Boulet (1989)*

**Contrairement à ce qu'ont prétendu les responsables du Port à l'époque, le Rapport Boulet n'était *pas* en faveur de la construction d'une gare maritime à la Pointe-à-Carcy.**

On trouvera ci-dessous le seul témoignage existant sur le processus de réflexion des membres du *Comité consultatif fédéral sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy* (1989), qui a conduit à la publication de leur célèbre *Rapport*. Ce témoignage est signé par le président du Comité consultatif fédéral, [M. Gilles Boulet](#).

Vers 1998–2000, les autorités portuaires ont prétendu que la construction d'une gare maritime à la Pointe-à-Carcy respectait l'esprit et les recommandations du Rapport Boulet.

Or, dans une allocution ayant pour titre : « *Les démarches du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy* » prononcée par Gilles Boulet à Milwaukee le 17 mai 1990 lors de la Conférence internationale des Maires riverains du Saint-Laurent et des Grands Lacs, ce dernier affirmait exactement le contraire.

**Extraits de l'allocution de M. Gilles Boulet à Milwaukee le 17 mai 1990**

*« Nous analysâmes les projets [immobiliers] d'aménagement...*

*Nous les rejetâmes tous car chacun d'entre eux tendait à occuper l'espace de la Pointe-à-Carcy de toutes les façons imaginables alors que selon nous il fallait le dégager pour en faire un parc.*

*Il fallait le dégager, en particulier pour ouvrir davantage aux centaines de milliers de personnes qui en faisaient leur lieu de détente, un espace plus vaste et ouvert à la fois sur le spectacle grandiose du fleuve d'une part et de la vieille ville nichée au pied du Cap Diamant ou juchée sur son sommet d'autre part.*

*Nous suggérâmes, ainsi, de détruire le « Hangar du Grand Marché », l'Édifice du Havre, et toutes les passerelles et tubulures qui entourent le territoire de la Pointe-à-Carcy comme un mur*

*qu'on aurait volontairement élevé pour bloquer la vue sur le fleuve aussi bien que sur la vieille ville.*

*Ceci permettait d'effacer une large partie des coûts d'entretien annuels, d'élargir l'espace pour la réalisation d'un parc public et de laisser le Hangar des boutiques à la disposition du propriétaire des lieux pour y maintenir un certain nombre de services tels que restauration, toilettes, bureaux, nécessaires à un parc de cette dimension fréquenté par autant de gens.*

*Cela permettait, de même, de laisser aux autorités du Port de Québec l'espace qui lui est nécessaire pour la réception des grands navires de croisière, de même que pour les opérateurs de la navigation touristique fluviale. Ce dégagement avait aussi, à nos yeux, l'avantage incroyable de mettre en relief le magnifique édifice des douanes et celui du Port de Québec. »*

Gilles Boulet

Président – Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy

---

Un bon mot du président de l'Administration  
portuaire à l'époque, M. Georges Bernard

**« Je n'ai jamais lu le rapport Boulet et je n'ai pas l'intention de le lire »**

Georges Bernard, Président du Conseil d'administration  
Port de Québec - Le 5 mars 2000

**PAGE SUIVANTE :**

**L'ESPACE PUBLIC ÉLIMINÉ PAR LA CONSTRUCTION DE LA GARE MARITIME**



Le Rapport du Comité consultatif fédéral sur la Pointe-à-Carcy (1989) avait recommandé la création d'un vaste espace public (*au centre*), le Parc de la Pointe-à-Carcy. Ce dernier devait être desservi par un grand stationnement (*en haut, vers la droite*) ainsi que par un bâtiment destiné à des services publics (à droite). Dès 1993, avec l'assentiment de la Ville, la Réserve navale a jeté son dévolu sur tout le secteur du stationnement et du bâtiment situé près du bassin Louise.

Le grand parc public prévu (*au centre*) a été éliminé par la gare maritime. Après réaménagement, on donnera le nom de Parc de la Pointe-à-Carcy aux deux petites sections qu'on voit vers le bas, à droite. Cependant, le résultat n'aura rien de comparable avec le vaste espace dégagé recommandé en 1989.

On présume que la population oubliera à la longue de quel grand espace elle aura été spoliée par les responsables gouvernementaux.

**À Montréal, 54 hectares de terrains riverains ont été préservés pour l'usage de la population.**